



## Commission Administrative Paritaire des Techniciens d'Art

Dans le cadre de l'organisation globale des élections dans la Fonction Publique la totalité des commissions administratives paritaires (CAP) au Ministère de la Culture seront renouvelées **le 6 Décembre prochain.**

Ces élections vont jouer un rôle majeur pour défendre vos missions, vos carrières et faire valoir vos droits individuels et collectifs. Votre vote sera déterminant pour faire vivre la démocratie sociale.

**Le gouvernement a le projet de raboter les prérogatives des CAP. C'est pourquoi il faut être très nombreux à voter aux élections CAP pour faire la démonstration que les personnels sont attachés au Statut Général et notamment "à l'examen des décisions individuelles relatives à leur carrière", qui est de la compétence des CAP.**

### Pourquoi voter pour la CGT Culture

Sur la base des résultats aux élections en 2014 la CGT, qui recueille 23,08 % des suffrages sur les trois versants de la Fonction Publique, constitue **aujourd'hui la première force syndicale.** Il en va de même au Ministère de la Culture, lors du référendum de 2014, la CGT-Culture a confirmé sa place **de première organisation syndicale** avec 37,75% des voix. Vos représentants du personnel agissent à vos côtés, dans vos services et sur votre lieu de travail, ils sont proches de vous.

#### Le rôle des CAP :

*La commission administrative paritaire est obligatoirement consultée, pour avis, sur les questions d'ordre individuel résultant de l'application des dispositions statutaires, notamment :*

- *Au refus de titularisation, à la prolongation de stage*
- *A la promotion interne*
- *A la mutation*
- *Au détachement*
- *A la démission*
- *A l'entretien professionnel (recours)*
- *A la mise à disposition, la mobilité*
- *Au refus de formation*
- *Aux sanctions disciplinaires*

La détermination de la CGT-Culture à faire aboutir des propositions concrètes dans tous les espaces de dialogue social est d'autant plus efficace qu'elle est soutenue par les personnels, vigilants et mobilisés. En renforçant le poids de la CGT, vous lui donnez encore plus de moyens pour faire entendre vos revendications au Ministère de la Culture ; vous défendez et faire valoir les valeurs de la Fonction Publique et les missions du service public culturel qu'elle porte haut et fort.

**Voter CGT-Culture, c'est vouloir renforcer le pouvoir d'agir de vos représentants du personnel en CAP, contre l'arbitraire, et pour la justice et la transparence !**

## **Avec la cgt, des résultats et de nouveaux objectifs.**

Ces dernières années vos représentants CGT ont participé activement à l'ensemble des commissions administratives paritaires et réunion métier d'art, dont les compte-rendu vous ont été envoyés par courrier tout au long du mandat. Comme à notre habitude, nous avons travaillé dans l'intérêt des carrières de l'ensemble des techniciens(ne)s d'art. Que ce soit pour les titularisations, les mutations, les recours, la défense lors de demandes de sanction disciplinaire, changement de spécialité, promotion de grade ou de corps. Sur les promotions, nous avons veillé à une juste répartition entre les différents établissements, entre les différents services, et les différentes spécialités, tout en prenant en compte les critères d'âge, d'ancienneté dans le corps, le grade, l'échelon l'âge, et les entretiens professionnels.

Nous avons été au plus proches des agents afin de les aider et les conseiller lors de démarches administratives.

## **Situations et revendications :**

**Sur les régimes indemnitaires (primes) :** le minimum perçu annuellement par un technicien d'art aujourd'hui est de 3800 euros IFSE, alors qu'il n'était que de 2700 environ (iat ,ifts , sujétion spéciale ,tdis) . C'est plus 1 tiers d'augmentation pour les agents qui étaient au plancher. (ces montants ont été aussi revalorisés pour les adjoints techniques et les chefs (fe)s de travaux d'art).

Afin d'avoir un niveau comparable aux autres catégories B du ministère nous demandons l'alignement du régime indemnitaire au même niveau que les filières où elles sont le plus favorable. Notre priorité restera l'intégration des primes dans le salaire pour une meilleure pension de retraite.

## **Sur les recrutements et les évolutions de carrière :**

Sur l'exercice 2014/2018, ont été titularisés 252 agents en catégorie B soit 126 postes en externe, 83 postes en interne et 43 agents promus au tour extérieur de catégorie C en catégorie B.

Pour ce qui est des promotions de grades 46 agents ont bénéficié d'un passage au choix et 22 ont réussi l'examen, ce qui représente un total de 68 techniciens d'art de classe supérieure sur 4 ans. Concernant la classe exceptionnelle 31 agents ont été promus et 22 ont réussi l'examen, soit 53 agents de plus dans le 3e grade dans notre filière.

**Pour les spécialités :** de nouvelles spécialités comme les fontainiers d'art, serruriers, aquariologiste ont intégré la filière, pour deux d'entre elles les arrêtés d'organisation des épreuves de concours sont proche d'être finalisé.

Nous devons collectivement maintenir cette dynamique engagée afin d'assurer la pérennisation de nos ateliers et services, préserver nos métiers et savoir-faire, et aussi les transmettre.

Pour cela, il faudra obtenir des effectifs de référence par établissements et services, accompagnés d'une véritable politique prévisionnelle de recrutement et d'évolution de carrière.

Sans oublier des évolutions salariales nécessaires, afin de maintenir et développer notre pouvoir d'achat. Même si notre revendication d'intégrer les primes au salaire reste prioritaire, il faut que leur niveau augmente aussi régulièrement.

**Nous exigerons à nouveau que le complément indemnitaire annuel (CIA) ne soit pas modulé ceci afin de ne pas recréer de l'iniquité sur le régime indemnitaire dans notre filière, quand bien même que cette prime ne soit pas pérennisée.**

Nous négocierons d'ici 2021 des nouveaux ratios de taux de promotion plus favorable, afin que les carrières soient plus courtes et permettent au plus grand nombre d'atteindre les derniers échelons du 2e grade et 3e grade dans notre filière.

Cette année nous avons demandé au ministère via le service des ressources humaines et les autorités d'emplois représentant les différents établissements (DGCA, DGPAT, DGMIC) de repartir sur un dispositif identique de recrutement dans la filière des métiers d'art, ceci afin de reprendre le recensement de tous les besoins des établissements dans les différentes spécialités en catégorie A, B, C pour les quatre années à venir.

Pour cette fin d'année des concours sont déjà engagés, celui d'artiste en dentelle, artiste licier, créateur de prototypes métiers minéraux et métaux, photographe, rentrayeur en tapisseries et végétaux.

Ces réunions permettront également de continuer le travail sur l'intégration de nouvelles spécialités voire de créer des options pour certaines d'entre elles, modifier le contenu de certaines épreuves qui ne sont peut-être plus en adéquation avec les diplômes existants et relancer le chantier sur la valorisation des métiers d'art au ministère de la culture.

La formation initiale doit également mieux répondre aux besoins des missions du ministère. La création d'un centre de formation ministériel reste une priorité pour la CGT, dans une période où certaines formations dispensées, notamment au sein de l'éducation nationale, ne correspondent plus à nos besoins ou n'existent pas.

Nous avons composé une liste de représentants(e)s motivé(e)s, engagé(e)s, compétent(e)s prenant en compte les critères de parité, et représentant la diversité des sites et métiers. Nous vous invitons à les désigner afin de porter ces revendications, vous représenter auprès des instances ministérielles et au sein du groupe de travail ministériel sur la filière des métiers d'art.

***Attention, la présente profession de foi ne peut pas servir de bulletin de vote. Votre voix doit être exprimée au moyen du matériel électoral transmis par le Secrétariat général.***

### **LES ELUS DE LA CGT-Culture S'ENGAGENT :**

Chaque candidat(e) à l'élection d'une CAP porte les valeurs et les positions de la CGT; il/elle souscrit au contenu de la profession de foi sur la base duquel il/elle sera élu(e) ; il/elle met en œuvre ses orientations pour défendre les droits des agents.

Chaque candidat présenté par la CGT-Culture s'engage ainsi :

### **DANS SES RAPPORTS AVEC L'ADMINISTRATION**

- à traiter avec la même attention et équitablement tous les dossiers,
- à faire valoir des critères objectifs - tels que l'âge, l'ancienneté, les formations suivies - avant toute décision de classement ou de choix concernant la carrière des agents ;
- à lutter contre les décisions arbitraires.
- à garantir le droit à la défense de tous les agents.

### **DANS SES RAPPORTS AVEC LES AGENTS**

- à être joignable par les agents qu'il représente, comme à les informer rapidement des résultats des commissions ;
- à participer à la rédaction d'un compte rendu écrit de chaque réunion, qui sera diffusé avec l'appui de la CGT-Culture ;
- à garantir la plus stricte confidentialité quant aux éléments dont il pourrait avoir connaissance dans le cadre de l'exercice de son mandat ;

### **DANS SES RAPPORTS AVEC LA CGT-CULTURE**

- à entretenir un contact régulier avec l'organisation syndicale pour l'informer de l'exercice de son mandat, pour bénéficier des informations et des formations syndicales qu'elle propose, pour échanger sur l'évolution des textes législatifs et réglementaires.
- à utiliser pleinement les droits syndicaux dont il dispose pour préparer collectivement les dossiers.

### **Vos candidats CGT**

*La CAP des Techniciens d'Art est composé de 6 titulaires et de 6 suppléants.(e)*

#### **Classe exceptionnelle**

- 1 Léna KORBBER Mobilier national
- 2 Thierry CHOQUET Louvre
- 3 Sébastien Née Louvre
- 4 Franck TURZO Sèvres

#### **Classe supérieure**

- 1 Lionel HUCK Louvre
- 2 Sylvain MOLFESSIS Domaine et château de Versailles
- 3 Elodie MUSSUTO Mobilier National
- 4 Elise ERHARDT Bnf

#### **Classe normale**

- 1 Aurélie MONGEOT Mobilier National
- 2 Caroline BAUER CNAP
- 3 Lucie GAILLOT Bnf
- 4 Richard SABATIN Fontainebleau

**VOTEZ ET FAITES VOTER CGT-Culture  
AVANT LE 6 DECEMBRE 2018**